



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-03630**

DE : **M. SCHIEFKE (VAUDREUIL—SOULANGES)**

DATE : **LE 6 MAI 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE MARC GARNEAU**

Réponse du ministre des Transports

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Transport routier

TRADUCTION

RÉPONSE

L'avenir des transports passe par les véhicules zéro émission. Environ le quart des émissions de gaz à effet de serre au Canada proviennent des transports, principalement des voitures et des camions à essence et au diesel.

Les voitures et les camions zéro-émission sont une solution plus propre et plus efficace pour le transport des personnes et des marchandises. Cependant, on ne retrouve pas encore couramment des véhicules zéro-émission dans toutes les collectivités du Canada. C'est pourquoi, le 21 janvier 2019, le gouvernement a dévoilé une série d'objectifs ambitieux visant à accroître la popularité des véhicules zéro émission auprès des Canadiens. Ces objectifs visent à augmenter les ventes de véhicules zéro émission de 10 % d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.

Afin de soutenir ce virage et de permettre aux Canadiens de la classe moyenne de se procurer ce type de véhicule à un coût plus abordable, le gouvernement a annoncé le 19 mars 2019 des investissements pour appuyer cette transition, notamment : 300 millions de dollars pour un programme incitatif qui contribuera à rendre les véhicules zéro émission admissible plus accessible; 130 millions de dollars pour la mise en place de bornes de recharge et de ravitaillement pour les véhicules zéro émission; et 265 millions de dollars pour aider les entreprises à adopter cette technologie en accordant une déduction fiscale de 100 % pour l'achat de ce type de véhicule. Cette déduction s'applique aux véhicules admissibles acquis entre le 19 mars 2019 et le 1^{er} janvier 2024.

Le 17 avril 2019, les détails du programme Incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE), qui s'appliquera aux véhicules admissibles achetés à compter du 1^{er} mai 2019, ont été annoncés. Les véhicules électriques à batterie, les véhicules possédant une pile à hydrogène et les véhicules hybrides rechargeables à autonomie plus importante, avec une capacité de la batterie de 15 kWh ou plus, sont admissibles à un incitatif pouvant atteindre 5 000 \$, tandis que les véhicules hybrides rechargeables à autonomie moindre, avec une capacité de la batterie inférieure à 15 kWh, sont admissibles à un incitatif pouvant atteindre 2 500 \$.

Bien que le gouvernement du Canada n'ait pas adopté de mandat en matière de véhicules zéro émission, Transports Canada suit de près les progrès réalisés dans les provinces qui ont commencé à appliquer de telles mesures. Le budget de 2019 reconnaît la nécessité de veiller à ce que l'offre de véhicules réponde à la demande croissante; c'est pourquoi le gouvernement a affecté 5 millions de dollars sur cinq ans pour permettre à Transports Canada de collaborer avec les constructeurs automobiles en vue d'atteindre des cibles volontaires de vente de véhicules zéro émission. Les travaux de recherche et d'analyse, ainsi que les consultations auprès des intervenants au sujet des éventuelles mesures, se poursuivront afin de déterminer la meilleure façon d'atteindre les objectifs d'émissions du Canada.